

INCITATIONS LIEES A L'AGREMENT ZES (pour une durée de 25 ans, renouvelable 1 fois)

<p style="text-align: center;">AVANTAGES FISCAUX</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Exonération aux contributions foncières sur les propriétés bâties et non bâties (terrains et immeubles) possédées dans la zone économique spéciale ; • Exonération à la contribution forfaitaire à la charge de l'employeur la (CFCE) ou tout autre impôt ayant pour assiette les salaires versés par les entreprises et supportés par elles ; • Exonération à l'impôt minimum forfaitaire sur les sociétés ; • Impôt sur les sociétés au taux de 15% sur le bénéfice imposable déterminé conformément aux dispositions du Code Général des Impôts. Dans le cas où une entreprise exonérée réalise une partie de son chiffre d'affaires sur le territoire douanier national, il lui est appliqué une taxe supplémentaire de 3% sur cette partie du chiffre d'affaires réalisé à l'intérieur des frontières ; • Exonération à l'Impôt sur le revenu des valeurs mobilières prélevé par l'entreprise sur les dividendes distribués ; • Exonération à la contribution économique locale (ex patente) ; • Exonération à la taxe spéciale sur les voitures particulières ; • Exonération aux droits d'enregistrement et de timbre dus sur les actes de constitution et de modification des statuts des sociétés, les locations d'immeubles possédés dans la ZES ainsi que les actes relatifs à l'achat, la vente ou le nantissement d'actifs.
<p style="text-align: center;">AVANTAGES DOUANIERS</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Droit d'admission en franchise de tous droits et taxes prévues au cordon douanier à l'exclusion des prélèvements communautaires sur les marchandises, produits, matières premières, équipements autres biens et services et du droit d'exportation en franchise de tous ces droits et taxes, en dehors du territoire national, de ces mêmes biens.

Révision : 23/01/19

Impression : 21/02/20

Référence : AZES/INC/P2ID

Version : 01

 52-54, rue Mohamed V, BP 430, CP 18524, Dakar Sénégal
 Tél. (221) 849 05 55 • Fax (221) 823 94 89

www.apix.sn • www.investinsenegal.com

AVANTAGES SOCIAUX	<ul style="list-style-type: none">• Régime dérogatoire aux règles communes en matière de droit du travail.
AVANTAGES LIES A LA REGLEMENTATION DES CHANGES	<ul style="list-style-type: none">• Possibilité de mener des opérations en capital conformément à la réglementation des changes en vigueur au sein de l'Union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA) ;• Liberté d'effectuer des paiements vers l'étranger ;

Révision : 23/01/19

Impression : 21/02/20

Référence : AZES/INC/P2ID

Version : 01

52-54, rue Mohamed V, BP 430, CP 18524, Dakar Sénégal
Tél. (221) 849 05 55 • Fax (221) 823 94 89

www.apix.sn • www.investinsenegal.com